

# L'équité par le bas

Houdemont, le 2 avril 2020

Troisième CSE de crise Covid-19 organisé ce jeudi. Les organisations de travail se mettent en place progressivement : télétravail, chômage partiel, arrêts garde d'enfant ou préventifs, pose de congés. « *En fin de semaine dernière, on ne comptabilisait plus que 10 cas ou suspicion de Covid-19 sur ERV, ce qui prouve que les consignes sanitaires sont bien respectées par les salariés* », note Christophe Mahieu. Et de remercier une nouvelle fois les équipes...

Christophe Mahieu déroule maintenant la situation économique et ses conséquences. Pour le groupe EBRA, la projection à fin décembre prévoit une perte économique de 33 M€. Pour l'Est Républicain et Vosges Matin, on enregistrerait - 6,75 M€ en plus de la perte potentielle inscrite au budget prévisionnel.

Ces chiffres prennent en compte la perte des revenus publicitaires, événementiels mais aussi les économies réalisées sur l'impression en mode dégradé du journal papier et les aides de l'Etat concernant l'activité partielle. En revanche, aucune projection n'a été réalisée si nos titres n'avaient pas été tirés tous les soirs depuis le 17 mars.

Ces prévisions ont été émises par les services financiers du groupe, mandatés par Philippe Carli, dont le seul but est de réaliser les économies promises à l'actionnaire.

Et, à propos d'économies, les élus ont appris que le personnel en activité réduite ou en maladie ne serait pas payé à 100 %. Pourtant, le décret gouvernemental qui vient de paraître laisse toute latitude aux employeurs pour garantir le maintien du salaire à 100 % en cas de chômage partiel. Christophe Mahieu a parlé d'une « *précision du gouvernement* » qui permettait de ne pas verser l'intégralité du salaire. Les élus ont demandé le texte exact de cette précision, qui semble opportunément tomber du ciel... En fait, les avocats du groupe ont trouvé une jurisprudence qui date de plus de trente ans, précisant qu'*un salarié en maladie ne peut toucher plus qu'un salarié en activité partielle*. Concrètement, tous les salariés qui, à partir du 23 mars (date de la demande officielle de chômage partiel) sont en maladie (suspicion de Covid-19, quatorzaine, garde d'enfants) verraient, selon la direction, leur rémunération alignée sur celle de ceux qui sont en chômage partiel.

En clair, un salarié en chômage partiel toucherait 84 % de son salaire et, par ricochet, un salarié de son équipe en maladie aussi. « Ceci dans un but d'équité » poursuit la direction.



## Quelle équité ?

Pour les élus de l'Est-Média CGT, c'est une équité au rabais et à l'envers, qui fait fi de nos accords concernant la prise en charge du salaire à 100 % en cas de maladie jusqu'à un an !

## Est-ce aux salariés de payer la crise sanitaire actuelle ?

Tous les salariés en arrêts garde d'enfant, en quatorzaine, en préventif, subissent la crise sanitaire.

Ils vont déjà payer par leurs impôts la réversion aux entreprises.

Et les salariés en poste paient aussi par leur présence le risque d'être contaminé.

La direction nous assure que cette information vient juste de leur être communiquée et il faut qu'elle s'organise pour articuler cette « précision » et nos accords. Pour l'Est-Média CGT, la situation est claire : après l'optimisation fiscale, Philippe Carli, soutenu par le Crédit Mutuel, qui a réalisé près de 4 milliards de bénéfice net en 2019, fait de l'optimisation sociale !

Les élus de l'Est-Média CGT sauront s'en souvenir. Le Crédit Mutuel, par l'entremise de Philippe Carli et Valérie Noël, profite de la crise sanitaire pour s'attaquer aux salaires. Tout comme le gouvernement Macron en profite pour « dégligner » le code du travail, en à peine 15 jours de confinement. Que la direction s'attende à une fin de confinement agitée. Les élus de l'Est-Média CGT sauront lui rappeler sa déloyauté.